



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.05.01

Rapporteur : Jean-Michel DELBANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23 juin 2022

Date d'affichage : 23 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoints,
Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Sophie PAUMOND ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : SyMEnergie05 : modification des statuts 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le courrier du Président du SyMEnergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire adoptée par le Comité syndical le 29 avril dernier, portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récentes et sur l'ajout de nouvelles compétences.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-360-3 du 26 décembre 2011 approuvant les statuts constituant le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME05) à compter du 1er janvier 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014294-0008 du 21 octobre 2014 approuvant les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME05) abrogeant et remplaçant l'arrêté visé ci-dessus ;

AR Prefecture

005-210501615-20220629-220501-DE

Reçu le 04/07/2022

Publié le 04/07/2022

Vu l'arrêté n° 2015097-0002 du 07 avril 2015 transformant le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes en un syndicat de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05.2018.01.17-006 du 17 janvier 2018, modifiant la dénomination du syndicat et ajoutant la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2020-06-08-001 du 8 juin 2020 approuvant la rénovation territoriale des collèges et l'ajustement réglementaire du syndicat ;

Vu la délibération du Comité syndical du SyMEnergie05 en date du 29 avril 2022 portant modification ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes au SyMEnergie05 de se prononcer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres votants :

- ✓ **Approuve** les modifications statutaires du SyMEnergie05 ci-annexées ;
- ✓ **Prend** acte des changements intervenus dans la composition des collèges communaux du SyMEnergie05 ;
- ✓ **Autorise** M. le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 29 juin 2022



Le Maire

Emeric SALLE